



## Partage de moyens

-----  
Par GM31

Bonjour,

Nous sommes trois thérapeutes candidats à la location d'un local commun (3 cabinets propres + salle d'attente commune).

Peut-on se mettre sous forme d'association pour louer le local, l'assurer et l'entretenir (pas de personnel) ?

Sinon quel(s) statut(s) est le moins contraignant ?

Merci de m'éclairer.